

Erasmus + Soutien pour l'inclusion

Un complément financier forfaitaire de 250 euros par mois "soutien pour l'inclusion" peut vous être accordé si vous êtes dans l'une des 5 situations suivantes listées dans le tableau ci-dessous. Cette demande doit être faite au moment de votre demande Erasmus + et nécessite la présentation d'un justificatif.

	Situation personnelle	Justificatif
1	en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie de longue durée ou carte invalidité
2	habitant dans une commune classée ZRR	Attestation de domicile
3	habitant un Quartier Prioritaire de la Ville	Attestation de domicile
4	boursier sur critères sociaux échelons 6 ou 7	Notification d'attribution de bourse
5	appartenant à un foyer dont le QF < 552€	Attestation CAF de Quotient Familial

COMPLEMENT ERASMUS+ MOBILITE ECO-RESPONSABLE

Les étudiants utilisant un moyen de transport à moindre empreinte carbone pour l'aller et le retour, c'est-à-dire le train, le bus ou le covoiturage, pour se rendre dans le pays d'accueil de leur mobilité et revenir en France, reçoivent un complément financier forfaitaire de 50€ en fin de mobilité après réception des justificatifs transmis.

Les étudiants peuvent percevoir jusqu'à 4 jours supplémentaires d'aide journalière Erasmus+ selon la durée de leur voyage.